Réception par le préfet : 13/09/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-292

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 septembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mmes BAGARD, VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme VIROUX), M. de GOUVION SAINT-CYR, Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme LASSUS (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme SARDE.

ETAIENT ABSENTS: MM, SAHIN, DELBARRE, PATENAY,

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 septembre 2019.

# <u>OBJET</u>: ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE <u>RAPPORTEUR</u>: M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne Madame Alexandra HUGO pour remplir cette fonction.



Réception par le préfet : 13/09/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-293

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 septembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mmes BAGARD, VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mmes HUGO, DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme VIROUX), M. de GOUVION SAINT-CYR, Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme LASSUS (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme SARDE.

ETAIENT ABSENTS: MM, SAHIN, DELBARRE, PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 septembre 2019.

<u>OBJET</u>: APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 08 AOUT 2019 <u>RAPPORTEUR</u>: M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 08 août 2019.



054-215403296-20190912-2019-294-DE

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 13/09/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-294

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 septembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>ETAIENT EXCUSES</u>: M. BREGEARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme VIROUX), M. de GOUVION SAINT-CYR, Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme LASSUS (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme SARDE.

ETAIENT ABSENTS: MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 septembre 2019.

OBJET: AMENAGEMENT URBAIN - RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2018

**RAPPORTEUR: Mme PAILLARD** 

En application des dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, et conformément au contrat de délégation, le délégataire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur la gestion du service public de l'eau pour l'année 2018.

Ces dispositions ont pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service suivant la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ainsi que la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Ce rapport permet de connaître :

- la nature et l'importance du service rendu
- la qualité et la performance de service rendu
  - > sur le plan technique
  - > sur le plan de sa gestion financière

Une mise à disposition dudit rapport se fera en Mairie dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du jeudi 27 juin 2019, Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- prend acte du rapport annuel 2018 du délégataire de la gestion du service public de l'eau et s'engage à le tenir à la disposition du public.



054-215403296-20190912-2019-295-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-295

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 septembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>ETAIENT EXCUSES</u>: M. BREGEARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme VIROUX), M. de GOUVION SAINT-CYR, Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme LASSUS (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme SARDE.

ETAIENT ABSENTS: MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 septembre 2019.

OBJET: AMENAGEMENT URBAIN - RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2018

**RAPPORTEUR: Mme PAILLARD** 

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017 doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Ces dispositions ont pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service suivant la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ainsi que la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Une mise à disposition dudit rapport se fera en Mairie dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du jeudi 27 juin 2019, Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- prend acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable tel que présenté et s'engage à le tenir à la disposition du public.



Réception par le préfet : 13/09/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-296

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 septembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>ETAIENT EXCUSES</u>: M. BREGEARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme VIROUX), M. de GOUVION SAINT-CYR, Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme LASSUS (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme SARDE.

ETAIENT ABSENTS: MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 septembre 2019.

OBJET: COMPTE-RENDU D'ACTIVITE GrDF 2018 POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ NATUREL

**RAPPORTEUR: Mme PAILLARD** 

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu d'activité pour la distribution publique du gaz naturel 2018, établi par le concessionnaire GrDF, doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Ces dispositions ont pour but de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service.

Ce rapport sera mis à disposition en mairie dans les 15 jours suivant sa présentation au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du jeudi 27 juin 2019, Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- prend acte du compte-rendu d'activité 2018 pour la distribution publique du gaz naturel établi par GrDF tel que présenté et s'engage à le tenir à disposition du public.



Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 13/09/2019



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-297

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## **SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 septembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme VIROUX), M. de GOUVION SAINT-CYR, Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme LASSUS (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme SARDE.

ETAIENT ABSENTS: MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 septembre 2019.

# <u>OBJET</u>: RESSOURCES HUMAINES: CRÉATION ET MODIFICATION DE POSTES <u>RAPPORTEUR</u>: M. LAMBLIN

Suite à un départ en retraite, la Ville de LUNÉVILLE doit remplacer l'agent retraité qui était à temps complet 100 % par un agent à temps non complet 80 %.

De plus, dans le cadre d'une modification de poste, il convient de supprimer du tableau des effectifs un poste d'adjoint technique à temps non complet 86.83 % et de le remplacer par un poste à temps plein 100 %.

Il convient donc d'ajuster le tableau des effectifs de la façon suivante :

### **CADRE D'EMPLOIS DES ATSEM**

1 ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet à 80 %

### CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

1 adjoint technique à temps complet à 100 %

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- décide la modification du tableau des effectifs telle qu'indiquée ci-dessus,
- précise que les crédits figurent au budget prévisionnel 2019, chapitre 012.



054-215403296-20190912-2019-298-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-298

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 septembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>ETAIENT EXCUSES</u>: M. BREGEARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme VIROUX), M. de GOUVION SAINT-CYR, Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme LASSUS (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme SARDE.

ETAIENT ABSENTS: MM, DELBARRE, PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 septembre 2019.

OBJET: DOMAINE COMMUNAL - CHANGEMENT DE DENOMINATION DE LA RUE SAINT-

LAMBERT

**RAPPORTEUR: M. LAMBLIN** 

La voie qui relie la rue François Parmentier à l'avenue du 30<sup>ème</sup> Groupe de Chasseurs est actuellement dénommée rue Saint-Lambert. Cette voie borde notamment le terrain qui abritait autrefois les établissements Fischer.

Il est proposé au Conseil Municipal de renommer la rue Saint-Lambert en rue Emile Fischer, fondateur des Etablissements Fischer, entreprise familiale emblématique de LUNEVILLE.

Émile Fischer, né en 1908 et décédé en 1996, est le fondateur des établissements Fischer. Il commence son activité de chaudronnier en 1946 dans une ancienne grange, rue de l'abbé Renard, qu'il doit bientôt quitter à cause du bruit dérangeant les voisins et l'hôpital.

En 1953, la chaudronnerie Fischer Lorraine s'installe le long de la RN4, entre l'actuel rue Saint-Lambert et le chemin des Mossus.

L'entreprise emploie déjà plus de cinquante ouvriers, les effectifs monteront jusqu'à 300 salariés pendant les années les plus fastes de la société, dont les productions destinées à l'industrie chimique et pétrochimique ont rayonné dans le monde entier.

Son fils Michel intègre la société en 1961 et celle-ci est alors dénommée Ets Fischer & Fils. Il succédera à son père à la tête de l'entité, dont l'activité cessera en 2000.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (<u>Abstention</u> : Mme DI MARINO), Après avis de sa Commission des Finances,

- décide de renommer la rue Saint-Lambert en rue Emile Fischer,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.



Réception par le préfet : 13/09/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-299

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 septembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

<u>ETAIENT EXCUSES</u>: M. BREGEARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme VIROUX), M. de GOUVION SAINT-CYR, Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme LASSUS (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme SARDE.

**ETAIENT ABSENTS: MM. DELBARRE, PATENAY.** 

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 septembre 2019.

# <u>OBJET</u>: DOMAINE COMMUNAL – VENTE D'UN TERRAIN A BATIR - RUE DE SCHWETZINGEN RAPPORTEUR: M. LAMBLIN

La Ville de LUNEVILLE a procédé à la division d'une parcelle de terrain située entre la rue Ernest Bichat et la rue de Schwetzingen afin de proposer à la vente 5 terrains à bâtir. Cette opération a été autorisée par DP 05432917L0017 accordée le 2 mai 2017.

Compte-tenu que M. Danut MIHALACHE s'est porté acquéreur en date du 6 juillet 2017 de la parcelle cadastrée section AH n° 577 lot n° 4 pour une contenance de 675 m² que le compromis de vente n'a pas abouti à la vente de ce terrain, M. MIHALACHE s'étant rétracté, ledit terrain se trouvant de nouveau libre à la vente.

A ce titre, il convient de rapporter la délibération n° 2017-238 actée en séance du Conseil Municipal du jeudi 14 septembre 2017 autorisant la cession à M. MIHALACHE.

M. Loïc NOËL et Mme Marie TANZI se sont portés acquéreurs de ce terrain, lot n° 4, parcelle cadastrée section AH n° 577, d'une superficie de 675 m² au tarif de 70 € / m².

Les services de France Domaine ont estimé la valeur de ce terrain à 80 € / m² en date du 29 mars 2017.

Au vu que le terrain n'est pas raccordé aux différents réseaux et que les frais de raccordement seront à la charge de l'acquéreur,

Au vu du prix du m² des autres terrains vendus rue de Schwetzingen soit 56,08 € le m²,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la cession à M. Loïc NOËL et Mme Marie TANZI de la parcelle cadastrée section AH n° 577, lot n°4 au tarif de 38 000 € hors droits et taxes, soit 56,29 € / m².

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. BARDOT ne participe pas au vote), Après avis de sa Commission des Finances,

- rapporte la délibération n° 2017-238 actée en séance du Conseil Municipal du jeudi 14 septembre 2017 autorisant la cession à M. MIHALACHE ;
- autorise la cession à M. Loïc NOËL et Mme Marie TANZI de la parcelle cadastrée section AH n° 577, lot n°
  4 d'une superficie de 675 m²;
- fixe le prix de cette cession à 38 000 € hors droits et taxes selon l'offre d'achat signée le 2 août 2019 ;
- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- fait le choix de Maître DECORPS-SCHERBECK, notaire à LUNEVILLÉ, pour établir le compromis de vente et rédiger l'acte authentique.



054-215403296-20190912-2019-300-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2019



# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2019-300

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### **SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06 septembre 2019, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M TALLOT, Mme VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, Adjoints. Mmes FLEURANTIN, MANSUY, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, M. CHAUMET, Mmes JOCHAUD DU PLESSIX, WALTER, MM. COURBEY, BOESCH, FLAVENOT, Mme HUGO, M. SAHIN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES: M. BREGEARD (pouvoir M. RECOUVREUR), M. LEFEUVRE (pouvoir Mme VIROUX), M. de GOUVION SAINT-CYR, Mme GUILLEMOT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme LASSUS (pouvoir Mme LAURAIN), M. HAUVILLER (pouvoir M. CHAUMET), Mme SARDE.

ETAIENT ABSENTS: MM. DELBARRE, PATENAY.

Mme Alexandra HUGO est élue secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 septembre 2019.

# <u>OBJET</u>: DOMAINE COMMUNAL - CESSION D'UN BATIMENT A EMMAUS 54 RAPPORTEUR: M. LAMBLIN

Par convention datée du 2 décembre 2015, la Ville de LUNEVILLE a mis à disposition d'EMMAUS 54 les locaux lui appartenant au 23 rue du Général Mouton afin d'y installer un magasin de vente. Il s'agit d'un bâtiment de 360 m² situé sur un terrain de 2 763 m².

L'association EMMAUS 54 souhaitant développer ses activités sur Lunéville, elle s'est portée acquéreur de ce bâtiment.

Dans son avis daté du 25 mars 2019, les services des Domaines ont estimé cet immeuble au prix de 130 000 €. Toutefois, afin de tenir compte du caractère social joué par EMMAUS 54 et de l'importance de son implantation pérenne sur Lunéville, les deux parties ont convenu de fixer le prix de vente à 100 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée section AW n° 150, sise 23 rue du Général Mouton au profit d'EMMAUS 54 au prix de 100 000 euros hors droits et taxes.

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise la cession de la parcelle cadastrée section AW n° 150, sise 23 rue du Général Mouton au profit d'EMMAUS 54,
- fixe le prix de cette cession à 100 000 € hors droits et taxes,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

